DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

La Réforme Electorale

Conflit entre la Chambre et le Sénat

On nous communique le procès-verbal suivant :

« La commission du suffrage universel s'est réunie sous la présidence de M. F. Buisson.

« Elle a entendu le président du conseil et le ministre de l'intérieur au sujet du projet de loi sur la réforme électorale, adopté par le Sénat et renvoyé par la Chambre à l'examen de la commission.

« Le président du conseil a rappelé les conditions dans lesquelles s'était effectué le vote du Sénat, maintenant le principe majoritaire, qui entraîna la chute du précédent cabinet.

« Après ce vote, le nouveau ministère ne pouvait espérer à voir revenir le Sénat sur son opposition au système du quotient et le gouvernement s'est déclaré prêt à rechercher un terrain de transaction par l'adoption d'un système qui concilierait le principe majoritaire malaiseu par le Sénat, après le vote de l'amendement Peytral, avec le principe de la représentation des minorités, adopté par la Chambre.

« Le gouvernement espérait cette conciliation dans un système instituant le vote uninominal, mais la commission du Sénat n'a pas cru devoir aller jusque là.

« La président du conseil a suivant deux hypothèses, celle où la commission et la Chambre maintiendraient leur ancien texte et celle où la commission voudrait examiner une représentation des minorités, obtenue autrement que par le quotient.

Pour cette dernière hypothèse, le gouvernement serait prêt à collaborer avec la commission.

Interrogé sur le point de savoir si le gouvernement, au cas où la Chambre maintiendrait le projet qu'elle a déjà adopté, ne trouverait pas dans ce vote nouveau une force susceptible d'entraîner la vote du Sénat, le président du conseil a déclaré qu'il n'en voyait pas la possibilité et qu'il avait la certitude que le projet de la Chambre ne sera pas voté.

D'ailleurs le gouvernement, dans les conditions où se trouve engagé le débat, ne pourrait pas poser la question de confiance et dans les circonstances actuelles, il prendrait encore moins cette responsabilité.

« Le ministre de l'intérieur a indiqué ensuite que dans le cas où la commission prendrait comme base de discussion le projet sénatorial, le gouvernement lui demanderait d'intercaler dans ce texte l'article suivant, intitulé complémentaire :

« Article 5 bis. — Chaque électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de députés à élire dans la circonscription.

« U peut souligner par un trait le nom du candidat auquel il est alors complé un suffrage du plus. Si plusieurs noms sont soulignés sur une même liste, seuls entre en compte le suffrage supplémentaire attribué au premier de ces noms donnés ».

Ce système sauvegarderait le principe majoritaire du Sénat et le principe de la représentation des minorités, adopté par la Chambre.

M. Riots indique que ce projet n'est qu'une simple suggestion, et il demande à la commission, pour fixer la collaboration ultérieure du gouvernement, de se prononcer le plus tôt possible sur l'abandon du principe de la représentation des minorités, en se rattachant au texte du ministère.

Après le départ du gouvernement, la commission s'est prononcée par 19 voix contre 18, contre la prise en considération du projet du ministère, et par 18 voix contre 13, elle a repris son ancien texte.

M. Groussier a été maintenu comme rapporteur et autorisé à déposer son rapport le plus tôt possible.

Par 18 voix contre 2, la commission a décidé de demander l'inscription à l'ordre du jour et la discussion avant les vacances.

M. Poincaré à Londres

La Convention franco-anglaise va recevoir des modifications importantes

Londres, 19 juin.

Dans son édition de cet après-midi, la « Birmingham Daily Post » déclare tenir de source bien informée que pendant la visite de M. Poincaré à Londres, des modifications importantes seront apportées à la convention de 1904.

Le journal ajoute que ces modifications, rendues nécessaires par les événements qui se sont produits au cours de ces dernières années, sont de nature à consolider sensiblement l'Entente cordiale et le Triple Entente.

Un coureur automobiliste s'est tué dans l'Eure

Evreux, 19 juin.

Le coureur Zuccarelli qui s'entraînait cette après-midi en vue du circuit automobile de la Somme, sur la route d'Evreux, est tué en collision avec un cheval, attelé à une voiturette.

Zuccarelli a été tué sur le coup.

Son mécanicien a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

Evreux, 19 juin.

Les coureurs engagés dans le circuit de Picardie, s'entraînent actuellement sur la route de Nonancourt à Evreux.

Cette après-midi, le coureur Zuccarelli, voulait de prendre sa voiture automobile, pour faire un essai et se trouvait à 6 kilomètres 500 de Nonancourt, lorsqu'un cabriolet conduit par un vieillard vint se placer en travers de la route.

La voiture de Zuccarelli, lancée à une vive allure ne put s'arrêter et vint se jeter sur le cheval du cabriolet, qui fut coupé en deux.

Zuccarelli et son mécanicien Parelli, furent projetés hors de la voiture.

On se précipite au secours des deux coureurs.

Zuccarelli était mort à la suite de la désolation de la base du crâne ; son mécanicien portait de nombreuses blessures.

Son état est grave.

Zuccarelli était âgé de 26 ans, il débuta comme coureur en 1910 à Ostende.

Quelques semaines plus tard, il remporta le prix des voiturettes à Boulogne-sur-Mer.

L'an dernier, il se classa le premier dans les courses de Mans et obtient le grand prix de France.

Les Incidents de Rodez au Conseil de Guerre

TREIZE SOLDATS INCULPES DE REBELLION A MAIN ARMÉE

Montpellier, 19 juin.

Aujourd'hui comparaissent devant le conseil de guerre du 16e corps, siégeant à Montpellier, les mutins du 122e d'infanterie à Rodez. On n'est pas sans se rappeler les faits qui ont amené l'arrestation de ceux-ci :

Obéissant à des meneurs, les soldats mutinés descendirent dans la cour du quartier, à l'appel du clairon, brandissent leurs fusils, baïonnette au canon.

Le commandant Angelby, survenant, saisit le fusil du factionnaire du garde at, croisant la baïonnette, arrêta le premier groupe qui se précipitait dehors, en criant : « Le premier qui avance est un homme mort ».

L'effet fut immédiat, et les sergents postés au bas des escaliers des bâtiments, arrêtèrent les autres manifestants, qui occouraient de toutes parts.

Les mutins étaient au nombre de seize ; mais trois ont bénéficié depuis d'une ordonnance de non-lieu. C'est donc treize accusés qui comparaissent aujourd'hui devant le conseil.

Tous sont accusés de rébellion à main armée.

LES INTERROGATOIRES

Le principal accusé Brevier, sur lequel pèsent les plus lourdes charges, reconnaît que la manifestation fut préparée quelques jours auparavant. Il raconte ses démarches auprès d'autres camarades et reconnaît être allé au café du Civan, où de longs discours furent prononcés et où fut décidée la manifestation.

Le tambour Chasottes assista, lui aussi, aux réunions et eut connaissance du plan de la manifestation. Il reconnaît avoir donné le signal de celle-ci avec son tambour, mais il nie toute provocation et toute menace.

Le soldat Marquès, considéré comme l'un des meneurs, est très mal noté et a encouru de nombreuses et graves punitions. Il est descendu en armes dans la cour. Lui aussi nie les injures et les violences dont est accusé.

DEPOSITION DU COMMANDANT ANGELBY

A la séance de l'après-midi, on entend la déposition du commandant Angelby qui continuait les mutins et il fit appréhender les plus menaçants. L'officier fait la récit des scènes de désordre dont il fut le témoin à la caserne du 122e.

Montpellier, 19 juin.

La séance de l'après-midi a été consacrée à l'audition des témoins qui d'ailleurs n'apportent aucun fait nouveau.

Il restait 9 témoins à entendre au moment où la séance est levée à 6 heures.

Les débats reprendront demain matin à sept heures et demie.

LA BULGARIE

aurait envoyé à la Serbie un ultimatum

Vienne, 19 juin.

Le « Reichspost » apprend de source autorisée que la Bulgarie à demandé à la Serbie d'évacuer immédiatement les territoires qui lui appartiennent d'après les stipulations du traité de 1912, et de consentir à une occupation mixte des territoires contestés.

Si cette demande n'était pas acceptée avant huit jours, les troupes bulgares occuperont par la force les régions que la traité d'alliance reconnaît à la Bulgarie.

LA SERBIE RESISTERA

Athènes, 19 juin.

La « Nea Emera » dit que la Grèce et la Serbie emploieront leurs efforts à éviter un conflit, mais que ne craignant pas la guerre, elles sont décidées à ne faire aucune concession aux exigences bulgares et s'opposeront à toute enclave bulgare dans les territoires gréco-serbes.

Le journal ajoute qu'il est absolument certain que la Serbie n'accoptera pas de transaction dans les différends serbo-bulgares, et, en même temps que cette transaction, n'intervient pas un arrangement gréco-bulgare.

UN ACCIDENT A SALONIQUE

Deux trains militaires bulgares sont entrés en collision près du Xandhi.

5 officiers et 40 soldats ont été tués.

Il y a de nombreux blessés.

La situation est grave

Londres, 19 juin.

On télégraphie de Belgrade que M. Patchich a ajourné son départ pour Saint-Pétersbourg, qui devait avoir lieu ce soir, en raison de l'attitude de la Bulgarie, refusant de participer à la conférence.

Les rapports sont très tendus et le conflit paraît plutôt s'aggraver.

Les Suffragettes

UN HOMME BLESSÉ POUR ELLES

Londres, 19 juin.

Un incendie s'est produit cet après-midi à l'heure des courses, à l'hippodrome d'Ascot.

Un manifestant qui brandissait le drapeau des suffragettes a voulu renouveler le geste de miss Davison, le jour du Derby d'Epsom.

Il s'est précipité à la tête d'un cheval, lancé en pleine vitesse, et essaya de l'arrêter.

Le malheureux roula sous la monture et fut relevé grièvement blessé.

Londres, 19 juin.

L'individu qui a été blessé aujourd'hui aux courses d'Ascot, en essayant de renouveler l'exploit de miss Davison, n'est pas, comme on le pensait, un suffragiste, mais un dément.

Il s'agit d'un nommé Hanvitt, né à Londres, licencié ès lettres et possesseur d'une importante fortune.

Les drames de l'air

DEUX AVIATEURS ALLEMANDS FONT UNE CHUTE MORTELLE

Berlin, 19 juin.

L'aviateur Kraftel, qui avait quitté l'aérodrome de Johannisthal ce matin, à 3 h. 50, en vue de s'approprier par un vol de deux heures le Prix National allemand d'aviation, a fait une chute terrible peu après son départ.

L'aviateur Kraftel et le mécanicien Gerbitz sont morts tous deux.

LA RÉFORME MILITAIRE en Belgique

Bruxelles, 19 juin.

Le Sénat a adopté par 68 voix contre 17 et 9 abstentions, le projet du gouvernement concernant le service militaire de 15 mois.

Il a repoussé le motion proposant le service d'un an.

Deux instituteurs noyés

Amiens, 19 juin.

Deux instituteurs adjoints de l'école communale de la commune d'Ault, étant allés se baigner en mer, se sont éloignés trop loin du rivage et ont été emportés par une lame.

Tous deux se sont noyés. Tous les efforts faits pour les sauver ont été inutiles.

DANS LA RÉGION

Le concours central *des animaux reproducteurs*

Voic ila liste des récompenses intéressant la région qui ont été décernées à l'occasion du Concours central des animaux reproducteurs :

Race ardennaise. — Poulains entiers de deux ans : 2e prime, « Liseron de Tilloy ».

Etalons de quatre ans et au-dessus : 2e prime, « Robusta », à M. Palure, à Taisnières-sur-Hon.

Pouliches de trois ans : Mention, « Kyrielle », à Mme Gabet, et Tamboise, à Inchy.

Juments de quatre ans et au-dessus : 3e prime, « Dynamo », à M. Leleu, à Tilloy ; 4e prime, « Histoire », au même ; 4e prime, « ex æquo », « Mariette », à M. Fontaine, à Trith-Saint-Léger.

Race boulonnaise. — Poulains entiers de deux ans : 1re prime, « Liseron », à M. Calais, à Melles-lez-Calais ; 2e prime, « Lubeck », à M. d'Herlincourt, à Bierpigny (Pas-de-Calais), et « Laboureur », à M. Lemaître, à Wierre-Effroy (Pas-de-Calais) ; 3e prime, « Légendaire », à M. Calais Lorict, et « Lutteur », à M. d'Herlincourt.

Etalons de trois ans : 1re prime, « Kruger », à M. d'Herlincourt ; 2e prime, « Kasan », au même, et « Kronprinz », à M. Lemaître ; 3e prime, « Kant », à M. Lemaître ; 4e prime, « Kloudika », à M. d'Herlincourt ; « Kaal », « Kabyla » et « Képler », à M. Le Gentil, à Vieil-Hesdin (Pas-de-Calais) ; « Krach » et « Kléber », à M. Lemaître, de Nortkerque (Pas-de-Calais).

Etalons de quatre ans et au-dessus : 1re prime, « Hérodote », à M. Le Gentil ; 2e prime, « Jupiter », à M. Gallet, à Beuvry (Pas-de-Calais) ; 3e prime, « Fornèse », à M. Le Gentil ; 4e prime, « Impartial », à M. Calais ; « Juvigny », à M. d'Herlincourt ; « Isocrate » et « Juvénal », à M. Le Gentil. — Mentions à « Jupiter » et à « Esculape », à M. Le Gentil.

LILLE

UNE AGRESSION DANS LES REMPARTS

Edouard Dubuisson, 19 ans, garçon coiffeur, demeurant rue du Faisan, 17, se promenait hier, en compagnie de son amie, lorsqu'à proximité de la gare il rencontra un journalier, Gustave Vandenborck, 48 ans, qui était venu de Ferrières, hameau de Wattignies, pour passer un jour à Lille. Le couple connaissait-il déjà le journalier ? On ne sait. Toujours est-il qu'après de nombreuses libations dans les cabarets voisins, Dubuisson proposa à Vandenborck, qui était abominablement ivre, d'aller faire une promenade dans les remparts, histoire de prendre l'air et de faire s'évaporer les lumées de l'alcool.

Le trio arriva, cahin-caha, place des Buisses et gagna les fortifications. Il était environ deux heures de l'après-midi. Soudain Dubuisson se précipita sur le journalier et tandis qu'à coups de talon dans la figure il le maltait hors d'état de se défendre, sa maîtresse soulageait la victime de ses sonliers, de sa ceinture et de son porte-monnaie contenant 7 francs.

Malheureusement pour le garçon coiffeur et son amie, un cordonnier qui se trouvait de l'autre côté des remparts, avait assisté, impuissant, à cette lâche agression. Cependant il ne perdit pas de vue le couple. Il le suivit et il vit entrer dans un estaminet de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons. U s'empressa alors d'aller aviser la police.

Dubuisson, seul, fut être arrêté. Quant à se maîtresse, qui avait réussi à prendre la fuite, elle est activement recherchée et ne tardera probablemeal pas à être appréhendée à son tour.

ACCIDENT MORTEL

Charles Henri, 15 ans, rue des Bateliers, apprenti-couvreur, chez M. Noé, rue Saint-André, travaillait, hier soir, vers six heures à la réparation de la toiture de la filature Le Blan, rue de Tréviae, lorsque soudain il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de cinq mètres dans un réservoir qui se trouvait au pied du mur.

Retiré de l'eau par ses camarades, il fut transporté dans une salle de l'établissement, en attendant l'arrivée du docteur Warie, qu'on avait mandé aussitôt.

Malheureusement, le praticien ne put que constater la mort de l'infortuné ouvrier qu'il attribua à l'asphyxie par immersion.

Le corps du défunt a été transporté à son domicile en voiture d'ambulance.

PAR LA CORDE

Hier soir, vers dix heures et demie, Charles Dumoulin, 51 ans, journalier, 27, rue du Bourdeau, a été trouvé pendu dans son grenier.

Les causes de ce suicide sont attribuée à la neurasthénie.

Le défunt était marié et père de deux enfants.

ROUBAIX

UNE ARRESTATION MOUVEMENTÉE

Les agents Petit et Capel ont arrêté, après une poursuite mouvementée, hier après-midi vers quatre heures et demie, rue de l'Epeule, les nommés Louis Vanoutghem, 18 ans, maçon, rue de Sage et Delattre Edouard, 17 ans, rue Hoche.

Ces deux individus ont été surpris au moment où ils dérobaient des chaussures dans un magasin de la rue de l'Epeule.

Ils ont été tous deux déférés au Parquet.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

L'assassinat de la rentière de Sin-le-Noble

Les déclarations de Marcel Petit. — C'est Vandroth qui tua.

LES DECLARATIONS DE MARCEL PETIT. — C'EST VANDROTH QUI TUA

Nous avons relaté que Marcel Petit, l'un des jeunes gens inculpés de l'assassinat de Mlle Anaïs Allès, la vieille rentière septuagénaire de Sin-le-Noble, avait été interrogé mardi et mercredi par M. le juge d'instruction et qu'il a rejeté sur son camarade Vandroth toute la responsabilité du crime qu'il ne connnut, affirme-t-il, que le lendemain.

Petit a été si loquace, si long et aussi si précis dans ses déclarations qu'il nous faut exposer en détail ce qu'il raconte

PROMENADES DE MALFAITEURS

Petit et Vandroth avaient été condamnés en 1911 pour un cambriolage audacieux qu'ils avaient commis ensemble avec une préméditation caractérisée, au préjudice de M. Lemour, commerçant à Sin-le-Noble, au début du mois de janvier 1911, et la Tribunal, malgré toute son indulgence, avait dû déclarer que, si jeunes qu'ils fussent alors, tous deux étaient responsables et avaient agi avec discernement.

On aurait pu croire que le sévère avertissement qui venait de leur être donné aurait empêché Petit et Vandroth de suivre la mauvaise voie dans laquelle ils s'étaient engagés ; il n'en fut rien. Malgré l'intervention de leurs parents, les deux jeunes gens continuèrent et resserrèrent leurs relations, travaillant parfois dans les mêmes ateliers, se rencontrant fréquemment dans les estaminets ou dans une salle de boxe et pendant ce temps différentes agressions à main armée se produisirent dans notre région qui firent penser à eux et dont on les soupçonna les auteurs

LES PREMISSES DU CRIME

Au début de janvier 1913, Petit quitta Douai pour aller à Paris, où habita quelqu'un de sa famille. Il y resta peu et dès le début du mois suivant il était à Douai, où il se rencontra, tout naturellement, avec Vandroth, qui avait conçu le projet d'aller en Amérique et qui lui en fit part. Mais, pour aller en Amérique, il faut de l'argent. Ni l'un ni l'autre n'en avait et ils résolurent de s'en procurer.

C'est ici que commencent les déclarations de Petit Pendant une douzaine de jours, déclare-t-il, lui et Vandroth, qui avait cessé de travailler, errent dans les villages voisins, à Goulain, à Hamel, à Cantin, à Férin, cherchant « » bon coup » à faire, la pochard à dévaliser, mais ils ne trouvent rien de convenable et leur action ne se manifeste que par des chapardages.

Mais la quinzaine va être écoulée, en est an 15 février et Vandroth doit rendre de l'argent à se mère qui croit toujours qu'il travaille, car chaque matin il part, emportant son manger pour la journée. Il faut de l'argent à tout prix et les deux amis, d'ailleurs fort bien renseignés décident de dévaliser un voisin de Vaadroth, un avocat qui passe pour très riche. M Decroix, qui habite à Sin-le-Noble un vaste immeuble à l'angle des rues du Calvaire et du Vieux-Faubourg Ce coup de main est fixé au dimanche 16 février.

UN AVOCAT QUI L'ECHAPPE BELLE

Pendant toute la journée du dimanche, Vandroth reste chez sa mère, et, en bon fils, bêche le jardin, dit Petit. Puis vient le soir et Petit, qui était lui aussi resté chez sa mère à Douai, vient à Sin rejoindre Vandroth. Tous deux guettent le départ de M et de Mme Decroix, qui, chaque soir, vont au café à Douai ; ils guettent aussi le départ des deux bonnes de M Decroix qui, le dimanche, quand les patrons ne sont pas là, ont l'habitude de sortir en cachette pour aller rue Carnot dans un estaminet où l'on danse aux accords d'une musique automatique. Les patrons et les bonnes sortent donc ; la maison est vide, mais il passe du monde dans le rue et Vandroth ainsi que Petit doivent attendre

L'attente se prolonga un peu trop et les bonnes reviennent, accompagnées de deux petits jeunes gens de Sin dont Petit donne les noms et les font entrer dans la maison... par une fenêtre du rez-de-chaussée Pour Vandroth et Petit, le coup est manqué et il leur faut chercher ailleurs Ils errent dans le faubourg situé près de la maison d'une vieille rentière qui habite seule avec sa mère, mais il passe du monde et, dans le voisinage, tous les chiens aboient, réveillant même les habitants. Là encore il n'y a rien à faire et il faut remettre l'expédition au lendemain Vandroth, assure Petit, dit qu'il faut tenter le « coup » chez Mlle Allès, la vieille rentière, car on y trouvera de l'argent, et les deux coquins se séparent.

L'ASSASSINAT

Le lundi 17 février, avant 5 heures du matin, Vandroth siffla sous ses fenêtres, à Douai, assure Petit, et il le rejoint aussitôt. Tous deux s'acheminent vers Sin-le-Noble et suivent la grande route, désertée à cette heure, jusque la barrière du chemin de fer, puis ils passent par la rue Gambetta et gagnent la rue Ampère, où ils se quittent car Vandroth seul doit opérer pendant que la « vieille » sera partie à la messe et lui, Petit, va l'attendre dans le « Sentier de la Montée qui fait face à la place de la Liberté et d'où l'on voit la porte d'entrée de la demeure de Mlle Allès. Des ouvriers passent dans ce sentier pour se rendre au travail et Petit se cache dans la haie d'épines et de fusains qui cloît la propriété de M. Lamour et y perd même son cache-nez qui reste accroché aux épines.

L'attente est longue, fort longue, il est presque dix heures et demie du matin, dit Petit, quand Vandroth reparaît at l'entrée. Tous deux fuient par le sentier, gagnent le passage à niveau de la Montée, puis la route Nationale près de la sucrerie et se séparent après que Vandroth a remis à Petit un portemonnaie contenant une centaine de francs.

Petit repart en tramway pour Douai; Vandroth retourne à pied chez sa mère. Ils se sont donné rendez-vous à Arras.

LA FUITE

Après avoir changé de vêtements chez sa mère, à qui il a remis un billet de 50 francs en lui disant qu'il partait en montage, Vandroth retourna au faubourg prendre le tramway dans lequel il est vu par M. Ladureau fils, en descend à la porte de Valenciennes à Douai et file à la gare où à midi 14 il prend le train pour Arras.

De son côté Petit, qui est rentré à Douai, va acheter un indicateur de chemin de fer, rentre chez sa mère et lui fait ses adieux lui disant qu'il repart pour Paris. A 1 heure 24 il prend le train pour Arras où il retrouve Vandroth et tous deux partent pour Paris par le train suivant quelques minutes plus tard.

En cours de route, dit Petit, mon camarade fut taciturne, il m'avoua cependant que la « vieille » l'avait surpris et avait fait de la « rouspéitance », mais qu'il l'avait bâillonnée et il me donna sa montre.

Le soir même, ajoute Petit, après avoir acheté des vêtements nouveaux, nous avons fait la noce, et ce n'est que le lendemain, en lisant les journaux que j'ai appris que Vandroth avait tué Mlle Allès.

Puis Petit, avec un sang-froid qu'on pourrait prendre pour de l'inconscience si nn n'était complétement fixé à son sujet, narre leurs pérégrinations dans Paris, leur voyage au Havre, leur vaine tentative d'embarquement, la rencontre de l'individu qui avait volé 10 000 francs à Saint-Nazaire et les noces qu'ils firent avec lui après leur retour à Paris.

Il est cependant un fait sur lequel Petit est moins loquace : c'est le voyage qu'il fit de Paris à Saint-Nazaire afin d'aller voir en cette dernière ville ce que l'on disait du vol commis par leur compagnon : c'est un sujet qui ne lui plaît guère et sur lequel il est plutôt sobre de renseignements.

Enfin pour terminer, Petit a dit comment, alors qu'ils avaient dissipé l'argent dont ils avaient disposé, ils avaient résolu tous trois de partir pour la ville de Mons qu'il connaissait bien et où il pouvait les guider

Vandroth ne tardera pas à être mis au courant de ces déclarations de son accusé, qui sont juste le contraire de celles qu'il a faites lui-même, puis sera confronté avec lui.

Cette opération promet d'être fort intéressante.

PETIT EST CONDUIT A SIN-LE-NOBLE

Mercredi soir, à 5 heures, quand Petit eut terminé le récit de ses pérégrinations, M. le juge d'instruction résolut de le conduire à Sin-le-Noble pour qu'il puisse préciser auy place l'endroit où il s'était caché dans le sentier en attendant Vandroth.

A Carieux, ainsi que Me Delangre, avocat, et M. Saudemont, greffier, prirent place sur la plate-forme avant d'un tramway en partance pour Sin, ce pendant que Petit et deux gendarmes s'installaient à l'intérieur.

Le car électrique arrêta à Sin-le-Noble juste en face de la maison où le crime avait été commis et rapidement on en fit descendre Petit qu'on fit entrer aussitôt dans le sentier de la « Montée », mais déjà l'arrivée de Petit avait été remarquée et le bruit s'en répandait dans Sin comme une traînée de poudre ; de nombreux curieux venaient se masser place de la Liberté

Cependant, dans le sentier, M le juge d'instruction faisant préciser à Petit l'endroit où il prétend s'être caché dans une haie pour atteindre Vandroth. L'opération terminée, il eut été imprudent de ramener Petit sur la place, aussi pour la soustraire aux curieux et éviter un incident toujours possible, on le fit filer par les sentiers et gagner la grande route où, en face de la sucrerie, on le fit monter dans un car d'Aniche venant à Douai, où il rentra à six heures dix. De la place d'Armes, Petit fut reconduit à pied à la prison et sur son passage excita la curiosité des gens car il avait été reconnu.

L'ACCIDENT

de l'Usine métallurgique de Wingles

Jeudi, dans la journée, le maréchal des logis de gendarmerie Ledein et le gendarme Spack, de Pont-à-Vendin, ont ouvert une enquête sur l'accident qui coûta la vie à René Crespel, Fernand Wolff et Louis Normand, tombés de 22 mètres de hauteur en coopérant à l'installation d'un appareil Copper Les gendarmes ont entendu les ouvriers qui composaient l'équipe au moment où l'échafaudage culbuta.

Ils ont reçu la déposition d'Ernest Marquilly, 18 ans, et de Fernand Huleux, 18 ans, qui se trouvaient sur le plancher intérieur et qui réussirent à se rattraper, l'un à un treuil, l'autre à une échelle. Victor Bastens, 2 2ans, et Fernand Marquilly, 26 ans, les deux ouvriers qui travaillaient sur l'échafaudage extérieur ont été eux aussi interrogés. Marquilly, au moment de l'accident avait encore le pied sur le plancher intérieur qu'il quittait pour passer sur l'autre il a échappé miraculeusement à la chute mortelle.

Les causes de l'accident n'ont pu être exactement établies Le rapport des gendarmes sera transmis au parquet en vue de servir à la procédure prescrite par la loi sur les accidents du travail.

Le Championnat d'épée et de pistolet de combat

DE LA PRESSE DU NORD *a été disputé hier à Lille*

Le championnat d'épée et au pistolet de combat, organisé par l'Association d'Armes du Nord, a été disputé hier, à Lille, dans la cour de l'Hôtel des Canonniers.

Les épreuves d'épée ont commencé à 4 heures

Sur la proposition de M. Oudart, il avait été décidé que tous les coups portés en dehors du coude seraient annulés. Aussi les concurrents s'engagèrent-ils à fond et les débats d'épée tournèrent les plus animés.

Le jury était ainsi composé : pour l'épée, président, M. Ed. Desmazières ; pour le pistolet, présidents, MM. le docteur Félix Paquet et le lieutenant Sautai. Membres : MM. le commandant Magnisbal ; Auguste Broyart, chef des services aéronautiques de la mairie de Lille ; Fénétrier, professeur d'escrime ; Chrétien ; Fernand Hérot, secrétaire général de l'Union Française de la Jeunesse, et Menu.

Voici les résultats des diverses épreuves :

Epée de combat : 1er, Horace Boulogne « Lille-Artiste » ; 2e, Claude Langlaie « Dépêche » ; 3e, Adolphe Morand « Echo du Nord » ; 4e, Robert Dupont « Dépêche » ; 5e, Paul-T Pelleau « Progrès du Nord ».

Pistolet de combat : (1re série, réservée aux concurrents qui n'avaient pas participé aux épreuves d'épée) : 1er, Lucien Bauchat « Echo du Nord » ; 2e, Alex Will « Réveil du Nord » ; 3e, Lucien Le Masson « Réveil du Nord » ; 4e, Jules Boulogne « Petit Journal » ; 5e, Maurice Savary.

2e Série (ouverte à tous les concurrents) : 1er, Robert Dupont « Dépêche » : 2e, César Pezet « Réveil du Nord » ; 3e Alex Will « Réveil du Nord » ; 4e, Paul-T. Pelleau « Progrès du Nord » ; 5e et 6e, au-coqueur Claude Langlaie « Dépêche » et Lucien Bauchat « Echo du Nord » ; 7e, Adolphe Morand « Echo du Nord » ; 8e, Horace Boulogne « Lille-Artiste ».

Pour les épreuves de pistolet on se servit de pistolets Devillers et de masques spéciaux et on arriva à donner aux spectateurs l'illusion de véritables rencontres.

Mais nous sommes mions une injustice en terminant ce compte rendu sans remercier le maître Oudart qui a déjà beaucoup fait pour la cause des armes et dont l'inlassable activité nous vaudra bientôt de nouvelles surprises.

LILLE

Au 1er territorial

C'est hier qu'a eu lieu la présentation de drapeau aux soldats du 1er territorial, accomplissant une période de neuf jours à la Citadelle et à la caserne Négrier.

Cette cérémonie s'est déroulée sur le Champ de manœuvres de Ronchin, à l'issue d'une marche-manœuvre aux environs de Lille et d'un repas froid pris sur le terrain.

Elle fut, aux dires de ceux qui y prirent part, fort impressionnante.

Lorsque nos territoriaux eurent absorbé le café qu'ils avaient fabriqué avec une dextérité égale à celle des troupiers de l'armée active, M. le lieutenant-colonel Pointrelle, commandant le régiment, les rassembla et fit alors amener au milieu d'eux le drapeau confié aux mains du sous-lieutenant Wolff, porteur de nombreuses décorations et qu'encadraient d'anciens coloniaux également médaillés.

Dans un discours qui ne laisse pas les auditeurs insensibles, M. le lieutenant-colonel Pointrelle se déclare heureux du bon esprit qui régnait dans le régiment, puis assez longuement, il évoqua les devoirs que les territoriaux du 1er auraient à remplir, tandis que les jeunes iraient à la frontière.

Ayant félicité les troupiers de leur tenue et de leur attitude, il termine en se déclarant convaincu qu'au jour où le pays serait en danger, tous seraient là pour défendre « le sol de la France : patrie de la civilisation et de la liberté ».

La cérémonie achevée, les territoriaux regagnent la caserne, soulevant plus d'une fois sur leur passage, par leur allure et leur discipline, les applaudissements de la population Lilloise. Leur défilé, du boulevard des Ecoles au Pont de la Citadelle fut notamment très remarqué.

Le 1er territorial sera aujourd'hui passé en revue par M. le général Lebas.

Les poursuites contre le "Travailleur"

MM. Deschamps et Picavez sont renvoyés devant la Cour d'Assises

M. Gobert, juge d'instruction, avait convoqué, hier matin, MM. Deschamps et Picavez, poursuivis pour incitation de militaires à la désobéissance.

Le magistrat, après leur avoir demandé s'ils maintenaient leurs précédentes déclarations — ce à quoi ils répondirent affirmativement — leur annonça qu'il les renvoyait tous deux devant la chambre des mises en accusation.

TRAGIQUE RESOLUTION

Les recherches faites pour découvrir le corps de Joseph Renaut, rattacheur, rue de Douai, cour Fouque, 4, qui se jeta dans la Deûle, à proximité du Pont-Royal, n'ont n'ont donné aucun résultat. Les causes de ce suicide qui étaient encore inconnues mercredi soir, ont été établies au cours de la journée d'hier.

Renaut était alcoolique et avait à plusieurs reprises, manifesté l'intention de se suicider sous prétexte qu'il ne pouvait trouver de travail. Renaut dont la femme est presque aveugle était père de cinq enfants dont l'aîné a dix ans.

UN RATTACHEUR VIOLENT

Un jeune apprenti rattacheur Albert Latarage, demeurant rue Saint-Patrick, à Marcq-en-Barœul, entraît hier matin, vers onze heures à l'estaminet situé au n° 14 place aux Bleuets. Complétement ivre il causa du scandale. Le patron lui ayant refusé à boire, Latarage s'en fut, mais revint quelques instants plus tard, pour essayer à nouveau les consommateurs.

L'agent Waghemaker, beau-frère du cabaretier, qui déjeunait à ce moment dans l'établissement voulut le mettre dehors. Mais, cette expulsion ne s'opère pas sans incidents Ayant injurié et menacé l'agent, Latarage enleva son veston et tête baissée se précipite sur son adversaire qu'il mordit profondément à la cuisse et au bras.

Deux collègues de Waghemaker étant enfin intervenus, réussirent à maîtriser l'irascible rattacheur qu'ils emmenèrent au poste

Conseil de guerre

Séance du 19 juin 1913

Leclercq, Henri-Joseph, jeune soldat de la classe 1910, recrutement de Lille, insoumission six mois de prison (sursis), défenseur, Me Le Roy. — Récart Emile, jeune soldat de la classe 1911, recrutement de Cambrai, insoumission, trois mois de prison (sursis), défenseur, Me Gobert. — Vandevoort Louis-Emile, soldat de 2e classe, 1er régiment d'infanterie, désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets, un an de prison, défenseur, Me Gobert. — Lefèvre, Henri-Maurice, soldat réserviste de la classe 1911, recrutement de Béthune, insoumission, quinze jours de prison (sursis), défenseur, Me Luc Decroix ; Longuépée, Edmond, soldat réserviste de la classe 1908, recrutement de Lille, insoumission, trois mois de prison, défenseur, Me Luc Decroix. — Mathon, Eugène, cavalier de 2e classe, 6e régiment de cuirassiers, abandon de poste étant de garde d'écurie, acquittement, défenseur, Me Luc Decroix — Lagache, Henri, soldat de 2e classe, 145e régiment d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets, deux ans de prison, défenseur, Me Monquet. — Michaux, François, canonnier auxiliaire, 1er régiment d'artillerie à pied, désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets, six mois de prison (sursis), défenseur, Me Monquet. — Doléans, Gaston, soldat de 2e classe, 137e régiment d'infanterie, désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets, étant de service, deux ans de prison (sursis), défenseur, Me Le Roy. — Planche Arthur, soldat réserviste de la classe 1904, recrutement de Lille, insoumission, un mois de prison, défenseur, Me Le Roy. — Hardy Isidore, jeune soldat de la classe de 1912, recrutement de Lille, insoumission, un mois de prison (sursis), défenseur, Me Monquet.

CAMBRIOLAGES A L'EGLISE SAINTE-CATHERINE

Hier matin, la curé de l'église Sainte-Catherine constatait que trois troncs étaient fracturés et que cinq autres portaient des traces de pénétrer. Il porta plainte et une enquête fut ouverte.

On suppose que le vol, qui s'élève à un franc, a été commis entre 6 et 7 heures du soir, au moment où l'église est désertée.